



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

**Direction Générale de l'Enseignement
et de la Recherche**

**Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche**

Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur

1 ter avenue de Lowendal

75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Emmanuelle ILLAN

tél. : 01 49 55 56 45

Fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDESR/N2008-2101

Date: 03 septembre 2008

Date de mise en application : **immédiate**

Le Ministre de l'agriculture
et de la pêche
à

📄 Nombre d'annexe : 1

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Objet : Consultation des équipes pédagogiques sur le projet de référentiels de certification et de formation du brevet de technicien supérieur agricole option « Viticulture-œnologie » - domaine professionnel.

Bases juridiques : Arrêté du 05 août 1994 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTSA, option "Viticulture-œnologie"

Mots-clés : Consultation - BTSA – Viticulture-œnologie – Rénovation - Référentiels

| Destinataires | |
|--|---|
| Pour exécution : | Pour information : |
| <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Hauts-commissariats de la République des TOM- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux- Inspection de l'enseignement agricole- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés | <ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public |

Dans le cadre de l'application des principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, il a été décidé de rénover le brevet de technicien supérieur agricole – BTSA – option « viticulture-œnologie » - domaine professionnel.

Le tronc commun d'enseignement a déjà été l'objet d'une précédente consultation lors de la rénovation des BTSA Aquaculture et Services en espace rural (Note de service DGER/SDPOFE/N2007-2043 du 26 mars 2007).

Cette rénovation sera applicable à la rentrée 2009.

Dans ce cadre, nous présentons le projet de rénovation engagé sur les principes suivants :

- Conçu comme une voie de formation supérieure courte, le brevet de technicien supérieur agricole occupe une place privilégiée dans l'offre de formation post-baccalauréat, donnant accès à l'insertion professionnelle et le cas échéant, à une poursuite d'études (licences professionnelles, grandes écoles, ...).
- La mise en place d'une nouvelle architecture du cursus BTSA pour répondre aux principes de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, dans la perspective d'une évolution ultérieure,
- L'introduction d'un nouveau module « accompagnement au projet personnel et professionnel » (M11) de l'étudiant permettant d'acquérir une culture commune, d'assurer la réussite scolaire et professionnelle de tous et préparer, le cas échéant, une poursuite d'études,
- La présentation de la formation sous forme de domaines d'enseignement auxquels correspondent des compétences attendues et qui servira de base à la délivrance d'une attestation descriptive du diplôme, prévue dans les nouvelles dispositions relatives à l'organisation générale du BTSA,
- Chaque domaine de formations, constitué de modules d'enseignement se verra affecté de crédits européens, dits ECTS (European Credits Transfer System), prévus dans les nouvelles dispositions relatives à l'organisation générale du BTSA,
- Une harmonisation de l'horaire « élève » à 30 heures/semaine pour toutes les options du BTSA sur la base de 58 semaines.

La DGER a élaboré une nouvelle méthodologie d'écriture des diplômes afin d'accélérer la démarche de rénovation en facilitant les évolutions des référentiels et leur appropriation par les enseignants. S'intercale désormais entre le référentiel professionnel et le référentiel de formation, un référentiel de certification : il s'agit d'un document constitutif du référentiel de diplôme. Ce document établit la liste des capacités exigées pour l'obtention de la certification visée selon une liste structurée.

Cet outil vise donc à :

- Rendre public l'ensemble des capacités attestées par la délivrance du diplôme,
- Etablir une relation contractuelle entre le certificateur, le bénéficiaire du diplôme et le monde professionnel,
- Décrire les modalités d'obtention du diplôme.

Des documents complémentaires seront mis à disposition par voie de circulaires, notes de services et/ou d'autres voies, comme les plates formes.

Ils constituent des spécifications pour différents publics ou des documents d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre des formations et des évaluations dans les différentes voies d'accès au diplôme : formation modulaire par Unités capitalisables (UC) et par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Seront, entre autres, mis à disposition, un recueil de fiches de compétences, des guides de mise en œuvre de la formation ou des spécifications relatives aux modalités d'évaluation.

Ce sont les éléments relatifs au référentiel de certification et au référentiel de formation prenant en compte ces évolutions que nous mettons en consultation avant sa mise en œuvre à la rentrée 2009.

La consultation générale est organisée **du 8 septembre 2008 au 03 octobre 2008**.

Durant cette période, les projets de référentiels de formation seront accessibles sur **Chlorofil** à l'adresse suivante :

BTSA Viticulture-oenologie : **<http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/btsa/btsa-vo.html>**

L'ensemble des remarques devra être transmis par courrier à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, bureau des formations de l'enseignement supérieur à l'aide du formulaire ci-joint ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

consultbtsavo@educagri.fr

Fait à Paris , le 3 septembre 2008

La Chargée de la Sous-Direction
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Maryline LAPLACE

ANNEXE 1

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche
Bureau des formations de l'enseignement supérieur

CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE PROJET DE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION ET DE FORMATION

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE -
option « **Viticulture-œnologie** »

| | | |
|--|--|----------|
| NOM – PRENOM : | | REGION : |
| (merci de cocher la case correspondante) | <input type="checkbox"/> ENSEIGNANT <input type="checkbox"/> ELEVE <input type="checkbox"/> PARENT D'ELEVE | |
| | <input type="checkbox"/> DIRECTION D ETABLISSEMENT | |
| | <input type="checkbox"/> BRANCHE PROFESSIONNELLE | |
| | <input type="checkbox"/> AUTRES (Préciser) : | |
| REPONSE REDIGEE INDIVIDUELLEMENT | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | |
| REPONSE REDIGEE COLLECTIVEMENT | NOM de l'Etablissement ou de l'association : | |
| DATE : | SIGNATURE (S): | |

Pour une bonne utilisation de vos remarques, merci **d'organiser votre réponse à partir du plan ci dessous** , en faisant clairement ressortir vos propositions

| |
|---|
| <u>OBSERVATIONS PORTANT SUR L'ENSEMBLE du projet</u> |
| Architecture : |
| Organisation : |
| Référentiel de certification : |

| |
|--|
| |
|--|

OBSERVATIONS ou SUGGESTIONS PORTANT SUR LES MODULES :

Intitulé du module :

Sur les objectifs :

Sur le contenu :

Sur le volume horaire :

Sur les modalités pédagogiques :

OBSERVATIONS sur LA PLURIDISCIPLINARITE OU LES STAGES

| |
|--|
| |
|--|